



Affaires indiennes et du Nord Canada Indian and Northern Affairs Canada

www.ainc.gc.ca

www.inac.gc.ca

Complexe Place Jacques-Cartier
320, rue Saint-Joseph Est, bur. 400
Québec (Québec) G1K 9J2
Téléphone : (418) 648-7743
Télécopieur : (418) 648-3930

Votre référence - Your file

Notre référence - Our file

Le 30 mai 2006

Madame Monique Gélinas
Coordonnatrice, Commission d'examen conjoint sur le
projet du terminal méthanier Énergie Cacouna
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

OBJET : Projet du terminal méthanier Énergie Cacouna

Madame,

La présente fait suite à votre correspondance du 19 mai 2006 concernant le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna par Trans Canada Pipelines Limited et Pétro-Canada.

À votre question demandant si des Autochtones sont présents sur le territoire de la municipalité de Cacouna, la réponse est oui. Il nous est cependant impossible de vous dire précisément le nombre de personnes autochtones habitant ce territoire puisque le Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) ne conserve pas dans le Registre des Indiens les adresses des personnes qui y sont inscrits, que ces personnes demeurent sur ou hors réserve. Nous savons toutefois qu'un certain nombre de personnes appartenant à la Première nation malécite de Viger habitent à Cacouna et dans les municipalités avoisinantes (e.g. Rivière-du-Loup). Pour votre information, la Première nation malécite de Viger possède deux réserves¹ : l'une est située à Cacouna, près de la municipalité du même nom; et l'autre à Whitworth, située à une trentaine de kilomètres au sud de Cacouna et de Rivière-du-Loup. La réserve de Cacouna est d'une superficie de 0,202 hectares et une seule personne y résiderait. Pour sa part, la réserve de Whitworth est d'une superficie de 169 hectares et est inhabitée.

.../2

¹ La Loi sur les Indiens définit une réserve comme une «parcelle de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande».

En ce qui concerne votre question au sujet de négociations sur le territoire, nous désirons vous informer qu'un processus de discussion préalable aux négociations a été entamé il y a quelques années avec la Première nation malécite de Viger. Ces discussions sont présentement en attente et elles reprendront lorsque le différend interne qui oppose le Grand chef et les conseillers sera réglé. Ce processus de discussion porte principalement sur les droits ancestraux ou issus de traités que les Malécites prétendent détenir et il pourrait aboutir à un processus formel de négociation entre les gouvernements du Canada et du Québec et la Première nation malécite de Viger.

Le sujet des droits de chasse, de pêche et de piégeage sera probablement abordé lorsque le processus de discussion ci-haut mentionné reprendra avec la Première nation malécite de Viger et il pourrait aussi faire l'objet de négociations futures. Quant à savoir si de tels droits, qu'ils soient ancestraux ou issus de traités, existent présentement dans la région de Cacouna, je vous suggère de communiquer avec le ministère de la Justice du Québec. Par ailleurs, la Première nation malécite de Viger et Pêches et Océans Canada ont signé une entente sur l'accès aux ressources halieutiques en mai 2001. Pour plus d'information concernant cette entente, vous pouvez communiquer avec M. Robert Fibich, coordonnateur des pêches autochtones à Pêches et Océans Canada, au numéro suivant: 418-648-4566. Enfin, veuillez noter que des personnes d'origine métisse habitant dans la région de Cacouna pourraient aussi prétendre à l'existence de droits de pêche, de chasse et de piégeage.

Quant à l'utilisation que font les Autochtones du territoire dans la région de Cacouna, le MAINC n'a pas beaucoup de renseignements à ce sujet. La réserve de Cacouna héberge principalement les bureaux administratifs du Conseil de la Première nation malécite de Viger. Par ailleurs, ce Conseil a développé un site récréo-touristique le long des berges du Saint-Laurent, près de l'endroit où serait situé le terminal méthanier. Entre autres depuis deux ans, pendant la saison touristique, une personne est employée par le Conseil pour donner de l'information au public sur la faune et la flore que l'on retrouve dans ces marais. Enfin, des vestiges d'origine autochtone ont aussi été trouvés dans le secteur suite à des fouilles archéologiques. Nous vous invitons à communiquer directement avec les membres du Conseil de la Première nation malécite de Viger pour obtenir plus d'information.

En espérant que ces informations vous seront utiles, je vous prie d'agréer,
Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le gestionnaire, IRAB,
Région du Québec

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Daniel Tétreault", with a large, stylized flourish at the end.

Daniel Tétreault

c.c. M. Robert Fibich, Pêches et Océans Canada
M. Jacques Grondin, ACÉE